

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Direction Générale du Contrôle Fiscal
Domaine de la prestation : Contrôle fiscal.
Objet de la prestation : Demande de quitus fiscal à l'intention des services de gouvernorat concernant les opérations foncières

Conditions d'obtention

- 1- L'un des contractants doit être de nationalité étrangère.
- 2- Un contrat ou une promesse de vente de bien immobilier.
- 3- La situation fiscale du demandeur de la prestation doit être en règle.

Pièces à fournir

- 1- Demande.
- 2- Présentation des quittances de paiement des impôts et taxes dus par le demandeur ou d'un certificat de résidence à l'étranger au cas où le demandeur est non résident et ne possède pas de revenus en Tunisie.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Présentation de la demande 2- Etude de la demande et élaboration du quitus	Demandeur de la prestation Chef du centre régional de contrôle des impôts	20 jours à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier
3- Délivrance du quitus	Chef du bureau de contrôle des impôts pour les résidents et centre régional de contrôle des impôts de Tunis 2 pour les non résidents.	

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre
Adresse : Bureau de contrôle des impôts territorialement compétent.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureau d'ordre.
Adresse : Centre régional de contrôle des impôts territorialement compétent.

Délais d'obtention de la prestation

20 jours à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier.

Références législatives et/ou réglementaires

- Décret du 4 juin 1957 relatif aux opérations immobilières.
- Décret-loi n° 77-4 du 21 septembre 1977, relatif aux opérations immobilières.
- Loi n° 83-61 du 27 juin 1983, relatif aux immeubles appartenant à des étrangers et construits ou acquis avant 1956

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Direction Générale du Contrôle Fiscal
Domaine de la prestation : Contrôle fiscal.
Objet de la prestation : Demande de quitus pour transfert de fonds à l'étranger.

Conditions d'obtention

- 2- Existence de fonds à transférer à l'étranger.
- 3- La situation fiscale du demandeur de la prestation en règle.

Pièces à fournir

- 1- Présentation d'une demande.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Présentation de la demande 2- Etude de la demande 3-Elaboration et délivrance du quitus	Demandeur de la prestation Chef du centre régional de contrôle des impôts Chef du centre régional de contrôle des impôts Tunis 2	15 jours 5 jours

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre
Adresse : Centre régional de contrôle des impôts territorialement compétent.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureau d'ordre.
Adresse : Centre régional de contrôle des impôts Tunis 2

Délais d'obtention de la prestation

20 jours à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier.

Références législatives et/ou réglementaires

Conventions bilatérales de non-double imposition et circulaires de la B.C.T.